



Le règlement du concours de peinture et de dessin en plein air 2025

ART. 1 - Le Concours de Peinture et de dessin en plein air est ouvert à tous les artistes..

ART. 2 - L'œuvre doit être réalisée sur le territoire de l'entité de Morlanwelz (Morlanwelz-Mariemont, Carnières, Mont-Sainte-Aldegonde) le dimanche 21 septembre 2025. **Les peintres et dessinateurs doivent être visibles du public et du jury à tout moment.**

ART. 3 - Toutes les techniques sont admises.

ART.4 - **PRIX DE L'ARTISTE EN PLEIN AIR (plus de 20 ans), PRIX DU JEUNE TALENT (de 15 à 20 ans inclus) et PRIX ARTISTE JUNIOR (jusqu'à 14 ans).**

ART. 5- Tous les supports toile et papier sont autorisés. Un fond monochrome est admis avant inscription. Format **maximum : 100x100cm**).

ART. 6 - Montant des inscriptions :

Toutes catégories : 30€ en ligne avant le 14 septembre 2025. 35 € sur place le samedi jusqu'à 11h00.

Moyens de paiement :

- Inscription en ligne sur le site internet de www.metaphoresasbl.com : virement sur le compte: IBAN : BE30 0682 2864 6811
- Inscription du formulaire par envoi postal à ASBL Métaphores, 112 rue Eugène Dufosse - 7140 Morlanwelz Belgique **(le cachet de la poste faisant foi)**. Paiement par virement sur le compte : IBAN: BE30 0682 2864 6811
- Inscription sur place : espèces et carte bancaire acceptée.

ART. 7 - Les participants se présentent à l'accueil du Centre Culturel Le Sablon (Place de Carnières 36 à 7141 Carnières) à partir de 9h pour faire estampiller un ou plusieurs supports vierges (fond monochrome est admis).

ART. 8 - Une seule œuvre estampillée par participant, **signée (le participant peut prévoir un encadrement pour son œuvre s'il le souhaite)**, est admise à concourir.

Fin des concours : Dimanche 21 septembre à 16h. Les participants doivent avoir déposé leur œuvre au Centre Culturel Le Sablon (place de Carnières 36 à Carnières) entre 14h30 et 16h. Après 16h, les œuvres ne seront plus acceptées.

ART. 9 - L'exposition des œuvres est ouverte au public le dimanche 21 septembre à partir de 15h30. Les œuvres seront exposées au Centre Culturel Le Sablon du 21 au 28 septembre 2025.

ART. 10 - Les décisions du jury sont sans appel.

Remise des prix : Le dimanche 28 septembre lors du finissage de l'exposition, à 15H.

ART.11 - Les 3 artistes gagnants bénéficieront d'une exposition au Centre Culturel Le Sablon à Carnières en 2026 où un bel espace d'exposition par gagnant, un vernissage et la promotion de cette exposition seront offerts (Expo du 10 au 19 avril 2026))

ART.12 - Les œuvres participantes aux concours ne peuvent être enlevées avant la proclamation du palmarès.

ART.13 - Un prix du public pour chaque catégorie sera mis en place. Le public aura l'occasion de voter pour une œuvre par catégorie durant l'exposition du 21 septembre à partir de 16h jusqu'au dimanche 28 septembre 14h.

ART.14 - Les 1er PRIX du concours ne peuvent être attribués deux années consécutives à un même artiste.

ART.15 - Pendant le concours, le 21 septembre 2025, les participants peuvent également exposer quelques œuvres à proximité de leur lieu de réalisation.

ART.16 - Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel durant la durée du concours et peut contracter une assurance personnelle s'il le désire.

ART.17 - L'organisateur se réserve le droit de modifier les lieux d'exposition si elle juge que les conditions ne sont pas remplies pour leur bon déroulement. Le concours peut être annulé en cas de météo défavorable ou dangereuse. Dans ce cas, les inscriptions déjà payées seront remboursées.

ART.18 - Les clichés photographiques et images vidéo pris lors des deux concours et sur l'ensemble du concours de peinture et de dessin en plein air, en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

ART.19 - L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix.